

DAJI/2018/Décision/Subvention/15

Décision portant validation de l'attribution de subvention au profit du CEREGE

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu la correspondance en date du 31 mai 2018 portant sur l'objet de la décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Sur demande du directeur du labex OTMed, est attribuée une subvention au profit du CEREGE pour un montant de 3240 euros afin de cofinancer l'organisation de la Fête de la Science.

Article 2 :

Le montant de cette subvention est prélevé sur le centre financier LA04OTME, éotp 1OTMED04/LA04/ID12HRU330.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 03 juillet 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

